

REPONDRE AUX DIFFICULTES DE MON ENTREPRISE

Cet accompagnement est totalement **gratuit pour l'entreprise**. Il est mis en œuvre grâce à un conventionnement entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'U2P Auvergne Rhône-Alpes.

Fonctionnement :

L'entreprise prend contact avec l'U2P Auvergne Rhône-Alpes :
téléphone : 04 72 85 06 69 – 06 04 59 41 64 ou mail s.poupel@u2p-aura.fr

Nous convenons d'un temps d'échange par téléphone (30 à 45 minutes) au cours duquel nous allons aborder globalement les difficultés que rencontre l'entreprise : financières, commerciales, humaines.....

Ce pré-diagnostic est transmis à un consultant référencé auprès du Conseil Régional. Ce consultant prend rendez-vous avec l'entreprise, lui rend visite¹ ou échange par vision/audio-conférence pour cerner plus en détail les difficultés rencontrées et mettre au point un plan d'actions prioritaires : formations, outils d'analyse et de gestion, préconisations, etc....

Le temps d'échange est au minimum d'un jour et au maximum de deux jours, toujours fractionné par demi-journées. Il est fonction de la situation de l'entreprise et du constat du consultant.

A l'issue de cet entretien, un rapport d'intervention est établi par le consultant, remis à l'entreprise et transmis à l'U2P Auvergne Rhône-Alpes à titre de justificatif d'intervention.

Le rapport établi par le consultant est strictement confidentiel.

¹ Selon le respect des consignes sanitaires en vigueur